

# Réinstallation des réfugiés syriens : entre espoir et interrogations

**D**epuis le début de la crise syrienne en mars 2011, près de 2,2 millions de Syriens ont fui leur pays. La plupart d'entre eux ont trouvé refuge dans les États limitrophes de la Syrie. Selon les chiffres du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en date du 19 novembre 2013, ils étaient plus de 820 000 au Liban, 550 000 en Jordanie, 520 000 en Turquie, 200 000 en Irak et 125 000 en Égypte. Or, l'accueil d'importantes populations réfugiées faisant peser une charge alarmante sur les économies et les sociétés, les répercussions sur ces pays sont profondes et les capacités des infrastructures sont dépassées.

## L'appel du HCR à la solidarité

Face à ces difficultés, le HCR a appelé à la solidarité internationale et au partage de la charge pesant sur les pays voisins de la Syrie en matière d'accueil des réfugiés. Pour cela, un plan régional d'aide aux réfugiés syriens conçu autour de deux objectifs a été établi, à savoir l'admission humanitaire de 10 000 personnes d'une part et, d'autre part, un programme de réinstallation classique pour 2 000 autres réfugiés syriens.

En réponse à cet appel, le Parlement européen a adopté une résolution encourageant « les États membres à répondre aux besoins criants de ces personnes en facilitant leur réinstallation par-delà les quotas nationaux et en autorisant leur entrée sur le territoire pour des motifs humanitaires »<sup>1</sup>. Par ailleurs, selon le HCR, à la date du 11 septembre 2013, 17 pays s'étaient engagés de manière officielle à accueillir des réfugiés syriens, pour un total d'environ 7 150 places<sup>2</sup>. Certains se sont engagés dans le cadre de la réinstallation classique, offrant 1 650 places dont 960 pour 2013, d'autres dans le cadre de la procédure accélérée de l'admission humanitaire, le plus généreux d'entre eux étant l'Allemagne qui a proposé 5 000 places début septembre.

## L'Allemagne, un modèle pour l'accueil des réfugiés syriens ?

Le Programme des admissions humanitaires (HAP) mis en place par l'Office fédéral allemand pour les migrations et les réfugiés (BAMF) se déroule en deux étapes. Tout d'abord, les réfugiés doivent s'enregistrer auprès de l'Organisation internationale pour les

migrations (OIM) à Beyrouth. Puis, ils sont sélectionnés sur la base de trois critères : leur vulnérabilité, leurs liens avec l'Allemagne et leur capacité à reconstruire la Syrie à la fin du conflit.

Une fois la sélection opérée, le HCR et l'OIM organisent conjointement les voyages vers l'Allemagne où, deux semaines durant dans le camp de transit de Friedland, les réfugiés suivent une formation d'orientation culturelle. Puis, ils sont répartis dans les différents *Länder* (États fédérés) et hébergés dans des centres collectifs ou des appartements. Dès leur arrivée, ils ont accès à l'ensemble des prestations sociales (services de soins, d'éducation et autres services sociaux) et se voient octroyer un permis de résidence, avec autorisation de travailler. Ce titre de séjour de deux ans est renouvelable tant que la situation en Syrie reste inchangée. Le système allemand constitue donc un cadre favorable pour l'accueil des réfugiés syriens et pourrait avoir vocation à servir d'exemple pour d'autres États, notamment en termes de coordination entre les acteurs. Néanmoins, la lenteur à laquelle arrivent les groupes de réfugiés en Allemagne – seuls 400 sur les 5 000 étaient arrivés début novembre 2013 – est regrettable au vu de l'urgence humanitaire.

## En France, il est nécessaire d'agir vite mais bien

Le 16 octobre 2013, François Hollande s'est engagé à accueillir 500 Syriens en France pour répondre à la feuille de route du HCR. Bien que cette annonce ait été accueillie positivement, les explications quant aux conditions de sa mise en œuvre tardent à venir.

Si la voie de l'admission humanitaire semble avoir été choisie, de nombreuses interrogations persistent. Celles-ci concernent, entre autres, la procédure et les critères de sélection, la date d'arrivée et son éventuel échelonnement dans le temps. Surtout, c'est la question des conditions d'accueil qui se pose. À cet effet, il est nécessaire de faire évoluer ce programme d'accueil en s'inspirant des bonnes pratiques européennes existantes, afin de mettre en place tous les éléments requis pour l'intégration rapide et effective des réfugiés syriens en France.

L'appel du HCR semble avoir été entendu à travers la multiplication des annonces étatiques visant à l'accueil de plus de réfugiés syriens. Pourtant, au vu de l'urgence humanitaire dans les camps et des difficultés que rencontrent les États limitrophes de la Syrie, il est essentiel d'accélérer le processus afin d'accueillir ces personnes rapidement et dans les meilleures conditions possibles.

<sup>1</sup> Résolution du Parlement européen du 9 octobre 2013 sur les mesures prises par l'Union et les États membres pour faire face à l'afflux de réfugiés engendré par le conflit en Syrie.

<sup>2</sup> Australie, Autriche, Canada, Finlande, Allemagne, Hongrie, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Espagne, Suède, Suisse, Danemark, France, États-Unis et Mexique.